

Communiqué de presse

Paris, le 8 mars 2023

Le Fonds Stratégique de Participations participe à l'augmentation de capital de Neoen, leader français indépendant des énergies renouvelables, avec un investissement cible de 80 M€.

Le Fonds Stratégique de Participations (FSP) géré par ISALT, participe à l'opération d'augmentation de capital de NEOEN d'un montant total de 750 M€, dédiée au financement de la 2^{ème} phase de sa trajectoire de développement, dont l'objectif est une capacité d'au moins 10 GW d'actifs en opération ou en construction à fin 2025, ainsi que l'accélération du déploiement de son activité de stockage.

Investisseur de long terme, le FSP est présent au capital de Neoen depuis son introduction en bourse en 2018 et a soutenu les différentes phases de son développement. En participant à l'opération d'augmentation de capital de 750 M€ annoncée par l'entreprise le 7 mars 2023, les assureurs actionnaires du FSP confirment leur volonté d'accompagner la croissance d'un des principaux producteurs français d'énergie renouvelable, acteur majeur de la transition énergétique.

Le FSP participe à cette opération avec un investissement cible de 80 M€, entièrement dédié à financer la deuxième phase de la feuille de route de Neoen sur la période 2021-2025. L'objectif de l'énergéticien est d'atteindre une capacité en opération ou en construction de plus de 10 GW à fin 2025.

A la production d'énergie décarbonée sur large échelle, Neoen associe désormais des services avancés permettant de compenser l'intermittence des énergies renouvelables à travers un mix de production d'électricité et de stockage par batterie.

Le FSP accompagne Neoen au fil du développement de son savoir-faire technologique et l'extension de son offre à de nouvelles générations de batteries disposant d'une capacité de stockage accrue.

Neoen développe par ailleurs depuis 2021 une démarche RSE incluant le recyclage des équipements, la diversité au sein des équipes et le financement d'initiatives dédiées aux communautés concernées par ses projets.

Stéphane Dedeyan, Président du FSP, déclare : « *Le FSP et les assureurs qui en sont actionnaires, sont engagés aux côtés de NEOEN depuis 2018. Avec cette opération ils renforcent leurs investissements dans le capital d'une entreprise française spécialiste de l'énergie renouvelable. Nous confirmons ainsi notre engagement en faveur de la transition énergétique en apportant des capitaux au service de la décarbonation de notre économie. Cette transition est une priorité que nous nous sommes fixée.* »

Nicolas Dubourg, Président d'ISALT, ajoute : « *Pour ISALT, Neoen est un modèle d'investissement à forte croissance dans un secteur que nous soutenons sur le long terme. NEOEN a construit son succès*

de «pure-player» des énergies renouvelables sur un modèle de développement alliant présence locale, anticipation technologique, discipline opérationnelle et financière, et équipes de très haut niveau. »

Xavier Barbaro, Président - Directeur Général de NEOEN, conclut : « *Nous remercions ISALT et le FSP pour cet investissement qui est un signal très fort de leur confiance dans l'avenir de notre société. Depuis bientôt 5 ans, le FSP est le deuxième actionnaire de NEOEN, dont il accompagne la croissance bien sûr, mais aussi la réflexion stratégique par sa présence à notre Conseil d'administration. Nous sommes fiers d'œuvrer avec nos actionnaires à accélérer la transition énergétique par la production d'une électricité verte, locale et compétitive. »*

A propos du Fonds Stratégique de Participations

Le FSP est un véhicule d'investissement dont les actionnaires et les administrateurs sont 7 grandes compagnies d'assurance françaises : BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Crédit Agricole Assurances, Groupama, BPCE Assurances, Société Générale Assurances et Suravenir. Le FSP se donne pour objectif d'accompagner durablement les entreprises françaises dans leurs projets de croissance et de transition. A cette fin, il prend des participations significatives et qualifiées de « stratégiques » au capital des entreprises et participe à leur gouvernance en siégeant à leur conseil d'administration ou de surveillance. Le portefeuille du FSP, valorisé à 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022, comprend 9 participations : Seb, Arkema, Eutelsat Communications, Tikehau Capital, Elior, Neoen, Valeo, Believe et Soitec. Le Fonds Stratégique de Participations est géré par ISALT.

A propos d'ISALT- Investissements Stratégiques en Actions Long Terme

ISALT, est une société de gestion de portefeuille créée en 2020 et spécialisée dans la gestion de fonds d'investissement de long terme à destination d'investisseurs professionnels. ISALT met en œuvre une stratégie d'investissement qui consiste à prendre des participations significatives et de long terme dans le capital d'entreprises françaises innovantes et à participer à leur Conseil d'administration. L'objectif d'ISALT est d'apporter du capital stable, d'identifier au sein des entreprises les leviers de création de valeur et de veiller à ce que les opportunités liées aux transitions essentielles soient au cœur de leur modèle d'affaires.

À propos de Neoen

Créé en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Ses savoir-faire dans les domaines du solaire, de l'éolien et du stockage lui permettent de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par six au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction atteignent 6,6 GW à fin 2022. Présent sur 4 continents, Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW), l'une des centrales solaires les plus compétitives au monde au Mexique (El Llano, 375 MWc), ainsi que deux des plus grandes centrales de stockage à grande échelle au monde, toutes deux basées en Australie (Hornsedale Power Reserve, 150 MW / 193,5 MWh et Victorian Big Battery 300 MW / 450 MWh). Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre plus de 10 GW en opération ou construction fin 2025. Neoen est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120 et CAC Mid 60.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y a pas eu et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ses éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (les « États membres »), le présent communiqué est destiné uniquement à des investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus.

Au Royaume-Uni, la diffusion du présent communiqué n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et (i) qui sont des investment professionals répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ou (iii) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux États-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux États-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux États-Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Aucune offre ne sera enregistrée en totalité ou en partie aux États-Unis et aucune offre au public ne sera réalisée aux États-Unis.

Contact presse

Contact presse : Bona Fide

Laurence Audras : laudras@bonafide.paris

Mobile : +33 (0)6 6 80 47 14 50